



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

-

D.I.C.R.I.M.



PRÉFET
DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Grandcamp-Maisy fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

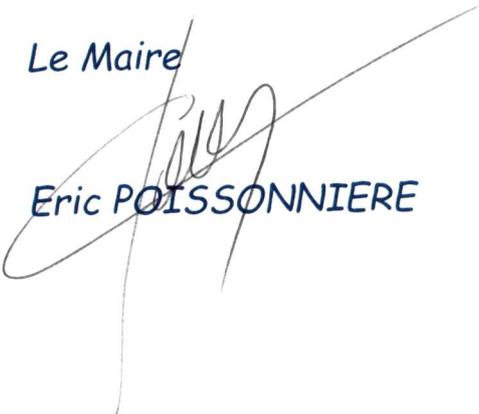
Je vous demande de consulter attentivement ce document et de **le conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire



Eric POISSONNIERE

Sommaire

	page
Etat des risques auxquels la commune est exposés	4
Le risque inondations – crues et débordement de nappes et de cours d'eau	6
Les risques littoraux	9
Les risques climatiques	12
Le risque mouvements de terrain	16
Le risque feux d'espaces naturels cultivés	17
Le risque engins de guerre	18
Le risque transport de matières dangereuses	18
Informations pratiques	20

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS LA COMMUNE EST EXPOSÉE

Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instauré par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que :
« *l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.* »

La commune de Grandcamp-Maisy est concernée par :

-des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, *les inondations par débordement de cours d'eau et de nappes, les risques littoraux liés aux submersions marines, les mouvements de terrain, les feux d'espaces naturels et cultivés.*

-des risques technologiques, tels que *le transport de matières dangereuses par voie routière, les risques liés aux engins de guerre.*

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Risques auxquels la commune est exposée

La Commune est exposée :

- Au risque de débordement de cours d'eau,
- Au risque de mouvements de terrain,
- Au risque de transport de matières dangereuses par voie terrestre,
- Au risque « Feux d'espaces naturels cultivés »
- Au risque engins de guerre
- Au risque « Phénomènes climatique »

Liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle recensés par la Commune

Début de la catastrophe	Fin de la catastrophe	Date de l'arrêté	Date de publication au Journal Officiel	Aléa	Code NOR
11/03/2013	14/03/2013	20/06/2013	27/06/2013	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	INTE1316146A
28/02/2010	28/02/2010	10/05/2010	13/05/2010	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	IOCE1012624A
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Mouvement de Terrain	INTE9900627A
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9900627A
19/02/1996	21/02/1996	17/07/1996	04/09/1996	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	INTE9600301A
17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9500070A
12/10/1993	14/10/1993	02/02/1994	18/02/1994	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE9400065A
15/01/1988	25/02/1988	02/08/1988	13/08/1988	Inondations et/ou Coulées de Boue	INTE8800166A
15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	Tempête	INTX8710333A
21/06/1986	21/06/1986	11/12/1986	09/01/1987	Inondations et/ou Coulées de Boue	
15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987	Tempête	INTX8710333A

Inondations – Crues et débordements de nappes et de cours d'eau



Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'historique des principales inondations

Le 21 juin 1986, le 15 janvier 1988, le 12 octobre 1993, le 17 janvier 1995, le 25 décembre 1995 la commune a enregistré des aléas de type « Inondations et/ou coulées de Boue » ayant fait l'objet d'arrêtés portant reconnaissances de catastrophes naturelles.

Le risque inondation sur la commune

Sont concernés sur la Commune :

- la zone ostréicole au Nord-Ouest,
- la voie cyclable « Vélomaritime »,
- le Pont du Hable au Nord-Est,
- le Camping du Pont du Hable,

Les actions et travaux entrepris par la commune

- l'information de la population est prévu par l'usage d'un véhicule équipé d'un haut-parleur

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

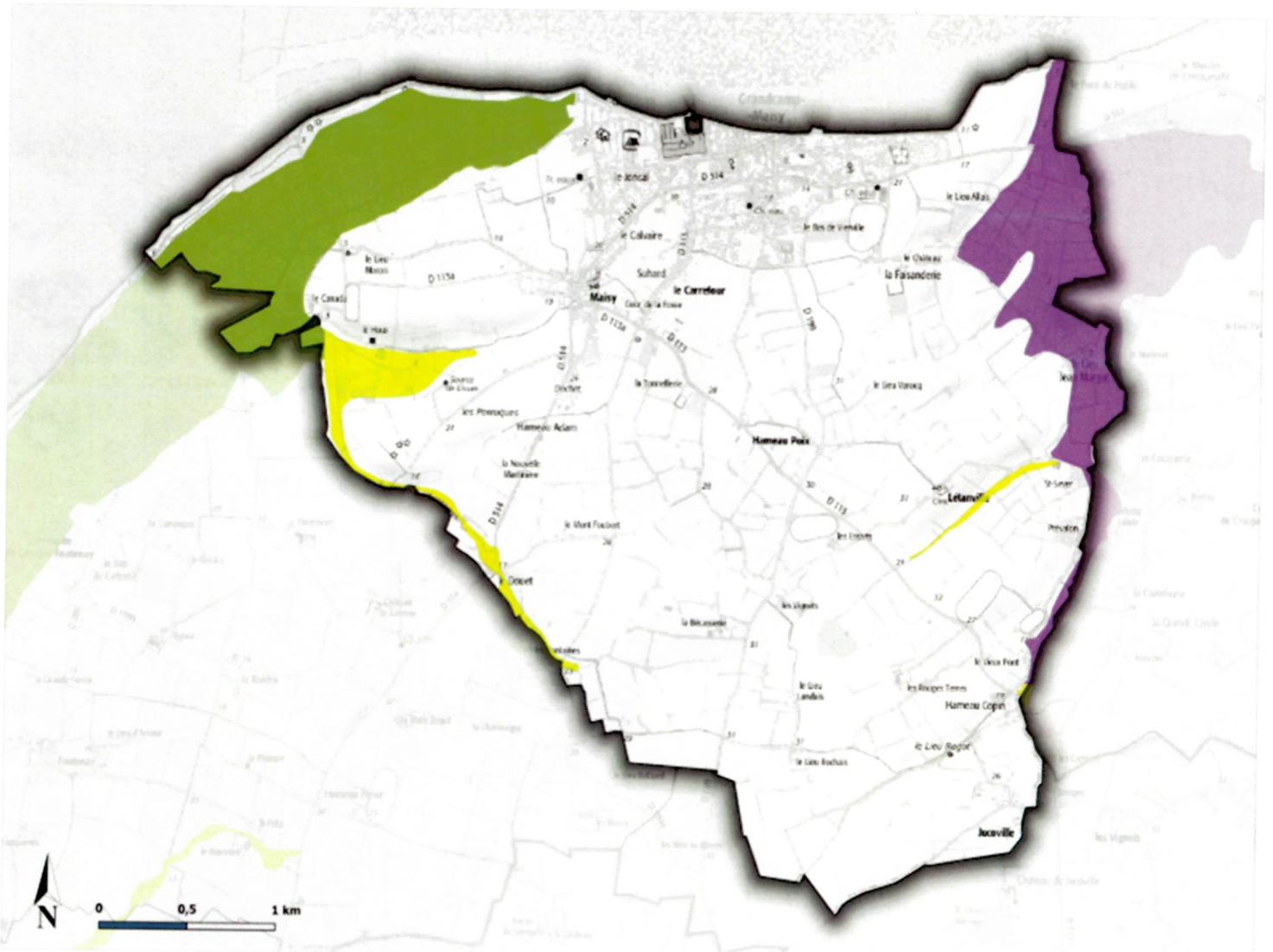
Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

EN ZONE INONDABLE :

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">-mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...)-localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)-amarrer tout ce qui peut flotter-limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées-respecter les déviations mises en place	<ul style="list-style-type: none">-respecter les consignes reçues-fermer portes et fenêtres-couper les réseaux (électricité, gaz)-évacuer sur préconisation des autorités ou des secours-se réfugier sur un point haut (étage, colline)-respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée	<ul style="list-style-type: none">-aérer le bâtiment-aider les personnes qui ont besoin-ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche-chauffer dès que possible-s'assurer que l'eau soit potable-dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La cartographie des zones à risque débordement de cours d'eau



Légende

Zones d'aléa inondation

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Lit Mineur
- Plan d'eau
- Secteur indicé
- Zones protégées

DREAL - Atlas des zones inondables (ZI)

- Aléa faible ou indéterminé
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- ZI située derrière un ouvrage de protection

Sources

DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La cartographie des zones à risque débordement de nappes



Légende

Remontée de nappes

- Risque pour les infrastructures profondes de 2.5 à 5 m
- Risque pour les sous-sols de 1 à 2.5 m
- Risque pour les réseaux et sous-sols de 0 à 1 m
- Débordement constaté de nappes

Sources

DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express

Les risques littoraux

Description des risques



Les risques littoraux regroupent différentes manifestations :

- Les submersions marines ;
- L'érosion littorale ;
- Le choc mécanique des vagues (pour lequel, l'énergie développée par la houle est considérable. Elle est capable de détruire les installations humaines sous l'effet de la pression engendrée) ;
- La mobilité dunaire (déplacement naturel des dunes sous l'effet du vent) ;
- La projection de matériaux (sables, galets, etc).

La submersion marine

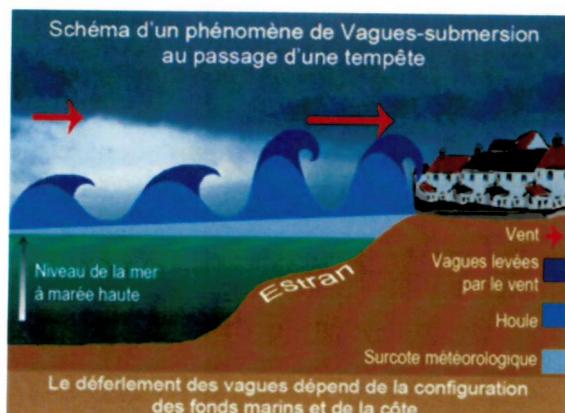
Qu'est ce que la submersion marine

La submersion marine est une inondation temporaire, parfois sévère et rapide, de la zone côtière mais aussi des ports et des embouchures de fleuve, par des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et maritimes défavorables (fort coefficient de marée). Elles peuvent durer de quelques heures à quelques jours. Ces inondations par submersion marine touchent en général les zones basses proches du littoral.

Les submersions marines se manifestent de différentes façons :

- Par débordement lorsque le niveau marin est supérieur au terrain naturel ou à la crête de l'ouvrage de protection ;
- Par rupture ou brèche de digues ou de l'ouvrage de protection ou de cordon lorsque les terrains en arrière sont en dessous du niveau marin (notion de défaillance) ;
- Par franchissement exceptionnel par des « parquets de mer » ;
- Par la rupture ou à la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive.
- Elles peuvent également être liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes : L'intensité de la marée ; Le passage d'une tempête produisant une forte houle ;
- À une crue fluviale dans les zones estuariennes.

De plus, le réchauffement climatique devrait occasionner une surélévation générale du niveau marin estimée aujourd'hui (hypothèse optimiste) de l'ordre de 0,60 m à échéance 2100. Enfin, le déferlement des vagues (qui se traduit par un mouvement des masses d'eau) se propageant sur l'estran, peut entraîner un franchissement des jetées, digues et autres infrastructures, les fragiliser ou endommager.



Érosion littorale

L'érosion littorale englobe à la fois :

- L'érosion naturelle induite par les forces marines (action des vagues ou des courants marins);
- Et l'érosion générée par l'homme (surfréquentation des cordons dunaires, destruction de la végétation qui expose le sable à l'action du vent, extraction de matériaux ou la mise en place d'ouvrages côtiers).

Le recul du trait de côte lié à l'érosion littorale est un phénomène naturel qui s'est aggravé sous la pression des activités humaines. Il se traduit par le déplacement, vers l'intérieur des terres, de la limite cartographique entre le domaine marin et le domaine continental. L'érosion littorale affecte particulièrement les côtes sableuses, mais aussi les côtes basses meubles ainsi que les côtes à falaises.

Conduites à tenir

Les conseils de comportement dès la vigilance orange

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées par les médias ;
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Les conseils de comportement

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées par les médias ;
- Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture ;
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.

Habitants de bord de mer ou le long d'un estuaire :

- Fermez toutes les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en front de mer ;
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés ;
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours ;
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous prêts à monter à l'étage sur le toit ; -
- Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez- vous, si nécessaire et sur les ordres, à évacuer vos habitations.

Plaisanciers et professionnels de la mer :

- Ne prenez pas la mer. Ne pratiquez pas de sport nautique ;
- Si vous êtes en mer, n'essayez pas de revenir à la côte ;
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.
- Prenez les mesures nécessaires à la protection des embarcations et ne laissez rien à bord pour éviter de provoquer un suraccident.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs du bord de mer :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- Soyez particulièrement vigilants, éloignez-vous du bord de l'eau (rivage, plages, ports, sentiers ou routes côtières, falaises...).

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La cartographie des zones à risque submersion marine



Légende

Zones d'alerte de recul de trait de côte définies dans le Plan de Prévention Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne

Bandes de précaution définies dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Dives du Bessin d'après la DREAL

Zone sous le niveau marin

- 0 à 1 m au-dessus du niveau de référence
- 0 à 1 m en-dessous du niveau de référence
- Plus d'1 m en-dessous du niveau de référence

Zone alerte niveau marin (scénario : élévation de 60 cm)

- Secteur sous le niveau marin de référence
- Secteur au-dessus du niveau marin de référence

Zone alerte submersion marine (scénario : élévation de 60 cm)

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

Sources

DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express

Le risque climatique



Qu'est ce que le risque climatique ?

Le risque climatique comprend :

- Le risque tempête et vent violent,
- Le risque canicule,
- Le risque neige et verglas,
- Le risque grand froid,
- Le risque orage.

Le risque tempête et vent violent

Qu'est ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

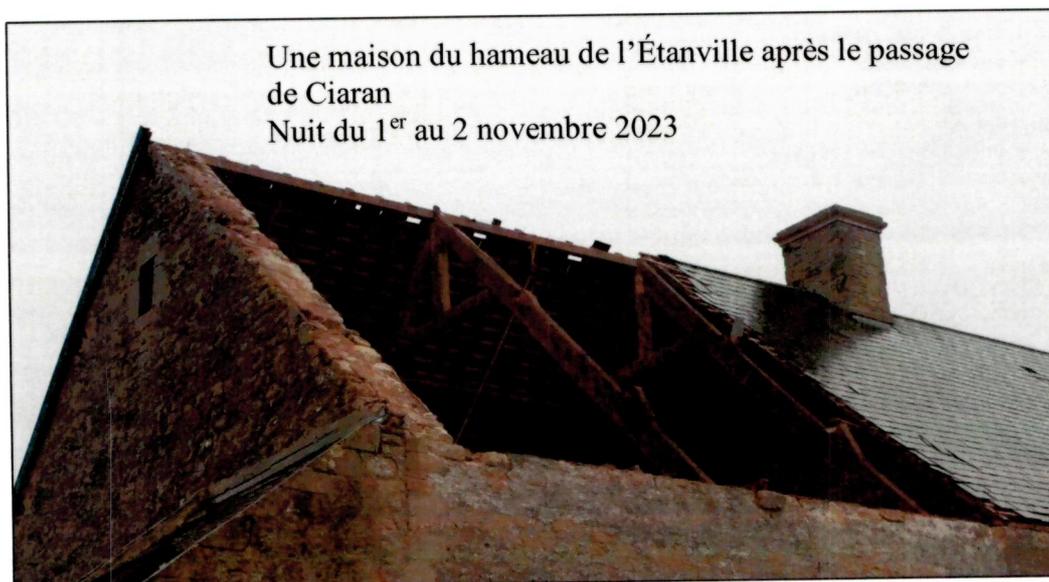
L'historique des principales tempêtes

Le 15 octobre 1987 et le 1^{er} novembre 2023, la commune a été touché

Les conseils de comportement face à une tempête dès la vigilance orange

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

- Rester chez soi
- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches
- Écouter la radio
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre.



Une maison du hameau de l'Étanville après le passage de Ciaran
Nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023

Le risque orage

Qu'est ce qu'un orage ?

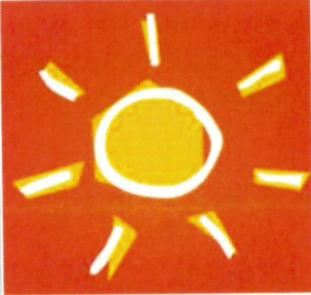
Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses parfois grêle, trombe et tornade.

Un orage peut toujours être dangereux en un point donné, en raison de la puissance des phénomènes qu'il produit.

Les conseils de comportement face à un orage

- Ne pas s'abriter sous les arbres.
- Eviter d'utiliser les appareils électriques et le téléphone portable.
- Signaler toute personne sans abri ou en difficulté, en téléphonant au 115.
- Prendre des nouvelles de son entourage.
- Mettre à l'abri les objets sensibles aux effets du vent.
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.
- En cas de déplacement, s'informer de l'état des routes et ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation.

Le risque canicule

	Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :		
	 <p>Il fait très chaud</p>	 <p>La température ne descend pas la nuit</p>	 <p>Le phénomène dure depuis plusieurs jours</p>

Comment réagir ?



En période de fortes chaleurs et de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.





Je bois environ 1,5l d'eau par jour.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.



Je mange normalement.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Enfant ou adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.





Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Dans tous les cas il est recommandé, pour les personnes fragiles, de s'enregistrer en mairie
En cas de malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Le risque grand froid

Qu'est ce qu'un grand froid ?

Le risque grand froid correspond à un épisode de températures froides, de jour comme de nuit, sur une période d'au moins deux jours.

Les conseils de comportement face à un grand froid

- En cas de déplacement, s'informer de l'état des routes et ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation.
- Dans tous les cas emmener boissons chaudes, vêtements chauds et couvertures, médicaments habituels, téléphone portable chargé.
- Signaler toute personne sans abri ou en difficulté, en téléphonant au 115.
- Prendre des nouvelles de son entourage.

Dans tous les cas il est recommandé, pour les personnes fragiles, de s'enregistrer en mairie

Le risque neige et verglas



Définition du risque

Il s'agit d'épisodes de fortes chutes de neige, associés à une période de grand froid. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Les fortes chutes de neige, rares en plaine, provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population de plaine peu habituée à ce genre de situation.

L'enneigement exceptionnel, annoncé par Météo France et relayé par les médias, fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de prévention.

Les conseils de comportement dès la vigilance orange

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

- Se renseigner sur les conditions de circulation et limiter les déplacements ; limiter la vitesse sur route et autoroute. Rester chez soi en vigilance rouge.
- Privilégier les transports en commun
- Respecter les déviations mises en place
- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol
- Laisser passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes

Les mouvements de terrain



La cartographie des zones à risque



Légende

Aléas - Effondrement - Suffosion

- Fort
- Moyen
- Faible

Aléas - Glissement de Terrain

- Fort
- Moyen
- Faible

Aléas - Glissement de Terrains et Chute de Pierres ou de blocs

- Fort
- Moyen
- Faible

Aléas - Eboulement rocheux

- Moyen à fort
- Faible

Prédisposition aux Mouvements de Terrain

- Pente très forte
- Pente forte
- Pente modérée
- PPR Mouvement de Terrain

Prédispositions aux chutes de blocs

- Pente extrême
- Pente très forte
- Pente forte

Sources

DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

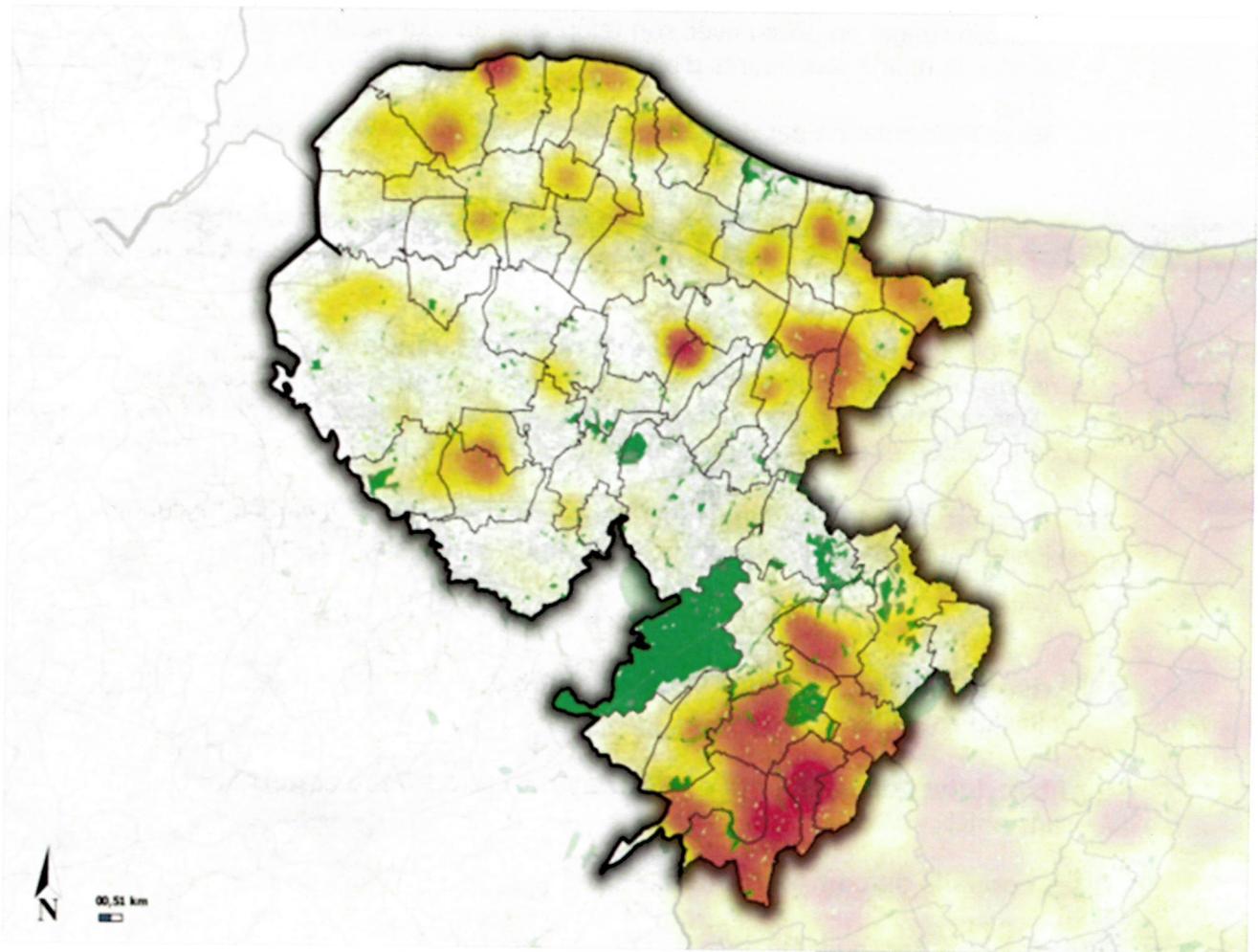
Cavités : l'inventaire des cavités souterraines est du ressort des collectivités :
<http://infoterre.brgm.fr/page/ca-uites-souterraines>

Argiles : retrouvez une carte :
<http://infoterre.brgm.fr/page/alea-re-trait-gonflement>
 ou
https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/risques_natu-rels_mut.map

Les feux d'espaces naturels et cultivés



La cartographie des zones à risque



Legende

Risque de feu de cultures
Faible Fort

Vegetation

- Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt ouverte
- Haie
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne

Sources
BD Cartho - BD Topo (Vegetation) - SCAN 25 Express

Le risque de découverte d'engins de guerre



Définition du risque

On entend par risque « engins de guerre » le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manipulation après découverte d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs,...) ou lié à un choc par exemple lors de travaux de terrassement.

Les conseils de comportement

- Ne pas y toucher, ne pas le déplacer.
- Repérer l'emplacement.
- Prendre l'engin en photo avec son téléphone ou tout autre moyen.
- Alerter la mairie aux heures d'ouvertures (02.31.22.64.34) et la gendarmerie (17 ou 112)
- Toute manipulation par des personnes non habilitées est interdite.

Le risque transport de matières dangereuses



Qu'est ce que le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

Le risque TMD à proximité de la commune

- la RN 13 est impactées

L'historique des accidents de TMD ayant concerné la commune

- sans objet

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Info 105.5 ; Ici Normandie 102.6 FM
3. Respecter les consignes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

En cas d'accident de transport de marchandises dangereuses :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : pour éviter un « suraccident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ; la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ;
- le cas échéant, le numéro ONU et le numéro d'identification du danger.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner dans le sens opposé au vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Informations pratiques

Les renseignements utiles

Si vous êtes témoin d'un événement quelconque, voici les numéros de téléphone à connaître :

Les numéros d'urgence		Mairie	
112	N° Urgence européen	Téléphone	02.31.22.64.34
15	SAMU		
18	SDIS (Pompiers)	Mail: contact@grandcamp-maisy.fr	
17	Police ou Gendarmerie	Horaires d'ouverture :	
115	N° Urgence sociale	<u>Mardi au Vendredi</u> de 9 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 15	
		<u>Samedi</u> de 9 heures à 12 heures 15	

Les sites internet utiles

- Services de l'État du Calvados

<http://www.calvados.gouv.fr/>

- Risques majeurs

<http://www.prim.net/>

L'alerte sur la commune

En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population de la façon suivante : **un véhicule équipé d'un haut-parleur**